

L'inf'Eaux

L'ACTU DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE AVAL

[Actu] alités

BOCAGE

28 km de haies pour cet hiver : point d'étape sur les travaux

Les travaux de plantation de bocage ont pris fin au début du mois de mars. Au total, environ 28 km de plantations réalisés pour cet hiver sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval. Viendront ensuite les travaux de paillage entre mars et mai et les travaux de dégagement de plants sur la partie ligérienne de l'UGVA à la fin de l'été.

Animation plantation à Langon



Le 9 février, 72 élèves de l'École Léo Ferré ont participé à une opération de plantation animée par Eaux & Vilaine à proximité du site des Demoiselles, sur la commune de Langon (35). Après une présentation sur les enjeux liés aux haies et à la biodiversité, les élèves, de la grande section au CM2, ont pris part à la mise en terre d'arbres, à l'installation des protections et au paillage.

AGRICOLE

Formations MAEC

Jusqu'en 2025, Eaux & Vilaine était l'animateur du PAEC (Projet Agro-environnemental et climatique) de l'UGVA. Dans ce cadre, le rôle de l'UGVA est d'informer les agriculteurs sur les obligations du cahier des charges MAEC, notamment leur participation à une formation au cours des 2 premières années de l'engagement. Pour un engagement ayant débuté en 2025, cette formation doit être réalisée avant le 15 mai 2027.

Plusieurs formations seront proposées entre mars et mai 2026, elles aborderont principalement l'autonomie fourragère, la gestion de la biodiversité (prairies et oiseaux) et l'optimisation de la fertilisation azotée. Elles sont organisées par GAB56, EUREDEN, CIVAM AD 56 et CABZH, principalement dans les départements 56 (Morbihan) et 35 (Ille-et-Vilaine).

CONNAISSEZ-VOUS ?

La loutre d'Europe

Je suis la loutre d'Europe. Un mammifère agile, à l'aise dans l'eau comme sur la terre. Avec mon corps fuselé, ma fourrure dense et imperméable et ma longue queue puissante, je suis faite pour la vie aquatique ! Ma frimousse et mes moustaches sensibles m'aident à repérer mes proies sous l'eau. L'eau est mon royaume. Je vis près des rivières, marais et lacs, où je chasse poissons, écrevisses, mollusques et amphibiens. J'ai besoin de rives sauvages et d'abris naturels pour me reposer et élever mes petits. Je suis une espèce parapluie : protéger mon habitat, c'est préserver toute une biodiversité. Préserver les milieux humides, les berges naturelles et la ripisylve, c'est offrir un refuge à de nombreuses espèces. Moi, c'est la loutre : joueuse, curieuse et toujours chez moi dans l'eau comme sur la terre !



Nouvel accord de territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval 2026-2028

Conformément au 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Unité de Gestion Vilaine Aval se dote d'un nouveau contrat, dorénavant nommé « Accord de territoire » pour la période 2026-2028. Il sera signé en ce début d'année 2026. Le 12^{ème} programme exige une priorisation et un recentrage sur des masses d'eau prioritaires. De nouvelles actions d'« aménagement de bassin versant » s'attachent aux zones prioritaires des milieux aquatiques, qui recoupent les zones en aléa érosif fort à très fort. Ces actions visent à ralentir, infiltrer et limiter les transferts de pollution vers les cours d'eau et leurs zones humides.

Les actions contre les pollutions diffuses sont recentrées sur les aires d'alimentation des captages prioritaires, dont seul celui de Carrouis est concerné pour l'UGVA. Le programme d'actions correspondant sera intégré ultérieurement à l'accord de territoire par avenant, une fois finalisé avec le producteur d'eau potable et conforme aux attentes de l'Agence de l'Eau.

Unité de Gestion Vilaine Aval – Stratégie accord de territoire 2026-2031

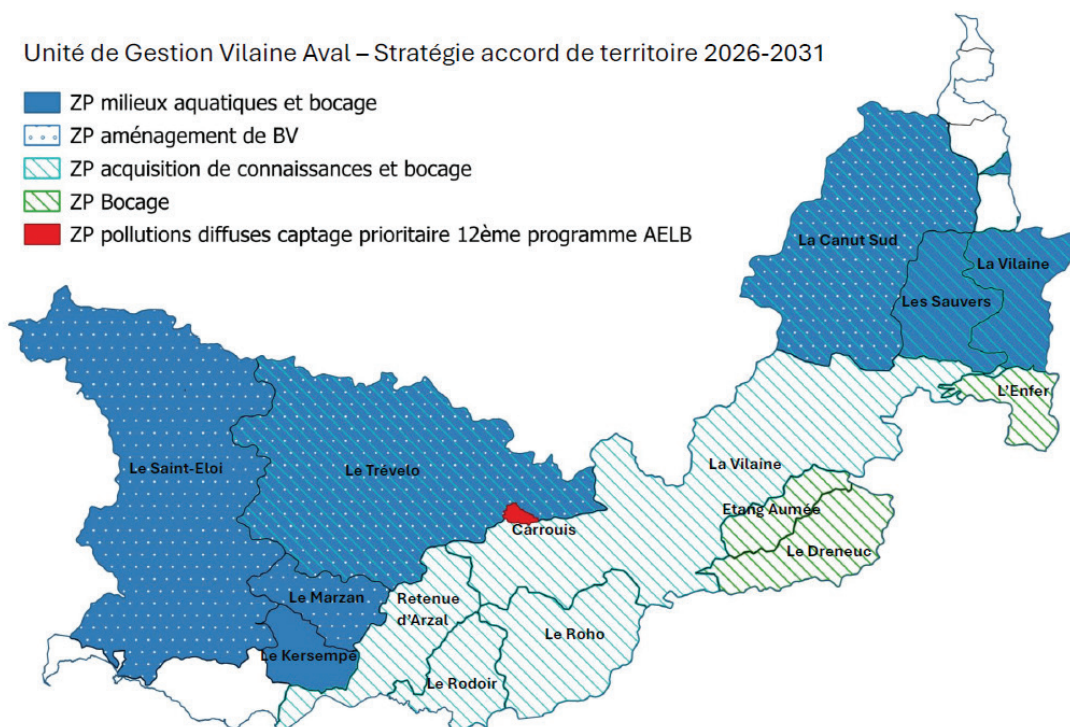
■ ZP milieux aquatiques et bocage

■ ZP aménagement de BV

■ ZP acquisition de connaissances et bocage

■ ZP Bocage

■ ZP pollutions diffuses captage prioritaire 12ème programme AELB



Une nouvelle stratégie

Pour agir efficacement sur ce territoire, une stratégie d'action a été élaborée avec le souci de :

- prioriser les interventions géographiquement en fonction des enjeux et de l'état de dégradation des masses d'eau ;
- identifier les actions les plus adaptées pour répondre efficacement aux pressions sur le bon état écologique ;
- garantir une démarche transversale entre les différents volets du contrat ;
- mutualiser les actions avec les autres politiques publiques en lien avec l'eau.

Une enveloppe financière dédiée majoritairement aux milieux aquatiques

Le montant total du nouvel Accord de Territoire 2026-2028 est de 5 406 000 €. Les actions sur les milieux aquatiques et l'aménagement de bassin versant, intégrant des actions bocagères dans les Pays de la Loire, constituent la majeure partie de l'enveloppe (71 %), suivies par la mise en œuvre des stratégies, c'est-à-dire l'animation, la sensibilisation et l'information. En parallèle, des plantations sont également prévues sur la partie bretonne pour un budget supplémentaire de 600 000 € sur la même période via le dispositif Breizh Bocage.

Des moyens humains en évolution

Les EPCI de l'Unité de Gestion Vilaine Aval ont acté de maintenir le montant de leurs cotisations, soit une ambition technique et financière à la baisse au regard des diminutions de subventions, des priorisations du 12^e programme et de l'ajustement des frais généraux de la structure porteuse.

Cela implique :

- la non-reconduction d'un poste milieux aquatiques en 2026, et du poste d'animation territoriale en fin de contrat, en décembre 2026 ;
- la suppression de l'enveloppe dédiée à l'éducation à l'environnement auprès des scolaires et une enveloppe de sensibilisation ciblée sur les décideurs et les usagers.

Le poste consacré aux actions liées aux pollutions diffuses arrive à son terme. Un nouveau poste dédié aux actions d'« aménagement de bassin versant » est créé.

Ainsi, l'équipe comptera 9,8 ETP en 2026, puis 9,3 ETP à partir de 2027.

Les actions des maîtrises d'ouvrage agricoles liées aux priorisations sur le captage prioritaire du 12^e programme ne sont pas financées dans le cadre du présent accord de territoire et ne pourront donc pas être reconduites.

[Actu] alités

MILIEUX AQUATIQUES

Des chantiers déjà bien engagés

Ruisseau de Kermadec : un chantier en cours à Questembert

Les travaux de restauration engagés cet été sur le ruisseau de Kermadec se poursuivent à Questembert. En décembre 2025, 72 arbres ont été plantés afin de renforcer les berges et d'améliorer le fonctionnement écologique du cours d'eau.

Deux passerelles de franchissement seront installées lors de la prochaine saison sèche pour faciliter l'entretien des parcelles riveraines.

Site de Célac : un espace naturel et pédagogique en plein développement

À Célac, à Questembert (56), les aménagements paysagers portés par la commune progressent. Deux platelages permettent désormais de traverser et d'observer la zone humide restaurée, où plusieurs dizaines d'espèces typiques ont déjà été recensées. Un panneau pédagogique viendra prochainement valoriser cette biodiversité.

En 2026, le site sera complété par une aire de pique-nique et des équipements sportifs, en complément de l'aire de camping-cars existante.

Du côté des milieux aquatiques, les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine sont achevés. La reconnexion d'un affluent au Tohon, grâce à la renaturation, renforce l'écosystème en offrant un habitat essentiel aux truites et à leurs alevins.

Pélican Amont : un cours d'eau revitalisé

Les travaux de restauration du Pélican Amont, affluent du Canut Sud, se sont achevés le 21 novembre 2025 sur les communes de Pipriac et Saint-Just. Réalisés sur 1,7 km, ils ont permis de retrouver le tracé originel du cours d'eau et de restaurer ses alluvions.

Avant les travaux, le cours d'eau était rectiligne et profondément encaissé (jusqu'à 2,50 m), ce qui empêchait les débordements naturels et accentuait les crues en aval. Aujourd'hui, le tracé est sinueux, les berges sont plus basses (environ 25 cm) et le lit est composé de graviers et de cailloux, favorables à la biodiversité aquatique et à l'atténuation des crues.

Ce site a également accueilli la journée d'échanges techniques « Milieux aquatiques 2025 », organisée par Eaux & Vilaine. Fabien Bossière y a présenté la démarche et les résultats du projet.

Cap sur l'été 2026 : des projets en préparation sur plusieurs communes

Une concertation est actuellement en cours pour préparer de nouveaux chantiers de remise en talweg et de reméandrage, programmés pour l'été 2026. Ces interventions concernent :

- **Muzillac** : restauration du cours d'eau traversant sous la nationale N165 (projet à l'étude).
- **Questembert et Noyal-Muzillac** : travaux sur plusieurs affluents du Tohon.
- **La Vraie-Croix, Sulniac et Berric** : interventions sur le Kervily et ses affluents.

Ces opérations visent à améliorer la qualité de l'eau, restaurer les habitats aquatiques et limiter les impacts des crues.



Avant travaux



Après travaux

[Regards] sur le bassin de la Vilaine

Renouvellement des instances d'Eaux & Vilaine

En 2026, Eaux & Vilaine engage le renouvellement de ses instances, au premier rang : son Comité syndical. Cette étape clé conduit chaque EPCI membre à désigner ses nouveaux délégués et à contribuer, aux côtés des autres collectivités, aux décisions qui orienteront la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Vilaine.

À la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le Comité syndical d'Eaux & Vilaine devra être renouvelé.

Ce renouvellement entraînera, par ricochet, celui de l'ensemble des autres instances de l'établissement :

Collège Eau potable, Bureau syndical, Commission d'Appel d'Offres (CAO), Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), Commission de Délégation de Service Public (CDSP), ainsi que **les bureaux et comités territoriaux des unités de gestion**. Les instances de pilotage, notamment les COPIL Natura 2000, seront également renouvelées.

Parallèlement, **la Commission Locale de l'Eau, véritable parlement de l'eau, sera également recomposée.**

Le renouvellement des instances d'Eaux & Vilaine constitue un moment structurant pour la gouvernance de l'eau. En tant qu'EPCI membre, votre intercommunalité contribue, aux côtés d'Eaux & Vilaine et des collectivités adhérentes, à une gestion concertée, cohérente et solidaire de la ressource.

Ce nouveau mandat se distingue par un enjeu particulier : pour la première fois, **les Comités territoriaux des unités de gestion d'Eaux & Vilaine, créés après 2020, feront l'objet d'un renouvellement complet.**

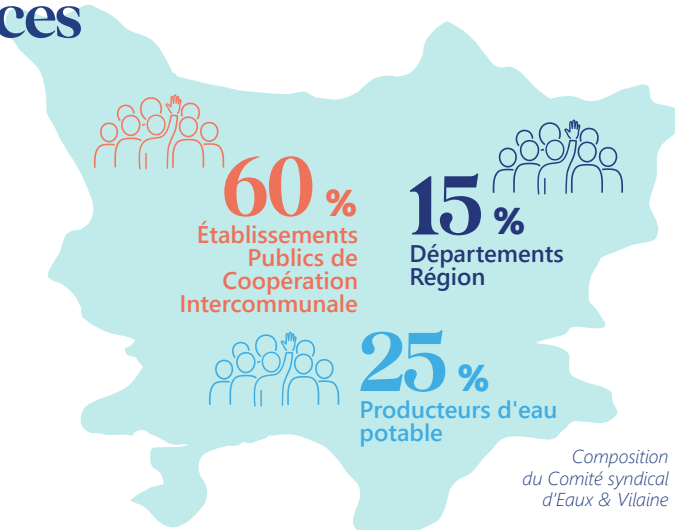
DÉSIGNEZ VOS DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL !

Eaux & Vilaine regroupe :

- **26 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),**
- Les **Départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique** ainsi que la **Région Bretagne,**
- **5 producteurs d'eau potable.**

Répartis en **3 collèges**, ces membres composent le Comité syndical, instance décisionnelle qui se réunit quatre fois par an.

Votre intercommunalité appartient au collège des EPCI, qui compte 36 délégués titulaires. À la suite du renouvellement des exécutifs locaux, **votre collectivité sera invitée à désigner ses représentants appelés à siéger au sein du Comité syndical.**



Les délégués ainsi désignés siègeront également au sein du Comité territorial de l'UGVO, instance locale chargée du suivi des actions sur le territoire.

CALENDRIER ET ACCOMPAGNEMENT

Afin de vous accompagner dans cette phase de transition, **un courrier détaillé sera prochainement adressé à votre EPCI.** Il précisera les modalités de désignation des représentants ainsi que les démarches attendues liées au renouvellement des différentes instances.

Le Comité syndical d'installation se tiendra le 3 juillet 2026. Les informations relatives au lieu et aux horaires vous seront communiquées ultérieurement.

Agenda

OBSERVATION DES OISEAUX À AMBON (56) - JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES
8 AVRIL

OBSERVATION DES OISEAUX À LA CHAPPELLE-DE BRAIN (35) - JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES
18 AVRIL

OBSERVATION DES OISEAUX À RIEUX (56) - JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES
29 AVRIL

Support financé par :



A propos d'Eaux & Vilaine : Acteur institutionnel sur le bassin de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine a pour objet de porter la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant : un territoire hydrographique de 11 000 km² dont 15 000 km de cours d'eau, couvrant 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants répartis sur 6 départements (22-35-44-49-53-56) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Sa gouvernance est régie par le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Départements-Régions) et la Commission Locale de l'Eau.

Parmi les principales missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral. Des missions assurées par une équipe pluridisciplinaire de près de 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois unités de gestion.